

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme économique de tous nos territoires	E101

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-4, L1511-1 et suivants, L4221-1,

VU le Code du tourisme et notamment les articles L111-1 et suivants,

VU l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire 2022 - 2028 ;

VU les délibérations du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation, le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ainsi que la Stratégie régionale de l'Economie Sociale et Solidaire,

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 17 octobre 2024,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement budgétaire, relatif à l'ajout d'une AE de 60 000 € et des CF de 60 000 € afin de poursuivre le soutien de 60 000€ à la structure régionale du Réseau Initiative

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

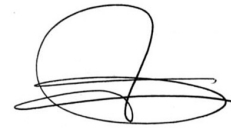
D'APPROUVER

au Budget primitif 2025 l'inscription d'une dotation de 6 800 000 € en autorisations de programme et d'une dotation de 2 971 900 € en autorisations d'engagement, de 5 356 243 € de crédits de paiements investissement, et de 4 229 398 € de crédits de paiement fonctionnement, au titre du programme E101 « Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme de tous nos territoires »,

D'APPROUVER

l'inscription d'une dotation de 6 000 000 € en crédits de paiement d'investissement au titre du dispositif Résilience.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

Ces élus ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY et Jean-Luc CATANZARO

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs